

QUI SOMMES-NOUS ?

L'association « Égalité Parentale » publie sa 1^{ère} newsletter. Elle a bientôt quinze ans d'existence. Une nouvelle équipe l'anime depuis mai 2018. Cette association pacifiste et raisonnée s'est fixée comme objectif de faire évoluer les mentalités et les lois en matière d'égalité parentale après une séparation. En effet, aujourd'hui en France, 2 millions d'enfants sont en résidence exclusive classique chez un de leur parent, leur mère en grande majorité (26 jours chez la mère et 1 week-end/2 soit 4 jours chez le père) dont 600 000 ne voient plus du tout le parent non "gardien".

Ses actions sont diverses : conseils aux parents (conseilfamille@egalite-parentale.com), rencontres avec les élu(e)s, fédération des associations pacifistes, relaie des actions en matière d'égalité parentale et maintien d'une veille sur les études scientifiques autour de l'égalité parentale et de l'enfant. La finalité de l'association est, en effet, de répondre à un des besoins fondamentaux de l'enfant : maintenir le lien avec ses deux parents en tendant vers un principe d'égalité.

NOS RENCONTRES AVEC LES ÉLU(E)S

- 08/01/19** : Constance Bensussan, **conseillère sur l'égalité H/F** d'E. Macron,
21/01/19 : Florence Hermite, **conseillère à la Justice** d'Édouard Philippe,
05/02/19 : Geneviève Avenard, **Défenseur des Droits des enfants**,
12/02/19 : Valérie Oppelt, **députée de Loire-Atlantique**,
18/03/19 : Guillaume Chiche, **député des Deux-Sèvres**,
19/03/19 : **Ministère de la Justice** : M-Ch. Dreux, **conseillère à la prospective** de Mme Belloubet et M-Ch. Dalle, ancienne juge, en charge juridique de la famille **magistrate détachée**. Sont conscientes qu'il faut faire quelque chose, mais dans le bon créneau et le bon projet de loi,
20/03/19 : CESE - **Conseil économique, social et environnemental** : Mme Kone, **pdte de la section**, MM. Caniard et Chassang, **vices pdt**,
22/03/19 : **HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge)** Michel Villac **président Conseil de la famille, « ruptures familiales »**, et Céline Marc, **secrétaire générale**,
25/03/19 : Nicole Sanquer, **députée de la Polynésie Française**,
24/05/19 : Maïna Sage, **députée de la Polynésie Française**,
→ Ces 2 députées sont fortement sensibles à notre cause. A suivre...
23/04/19 : **Présidente de l'ONPE** (Observatoire National de la Protection de l'enfance) avec 2 autres présidents d'association. Ne font que du curatif pour les enfants maltraités,
14/05/19 : Annaïck Morvan, **pdte de DRDFE - dir rég. droits des femmes et à l'égalité**.
20/06/19 : **Ministère de l'éducation nationale (MEN)** avec Alexandre Grosse, chef de service et adjoint à la DGESCO (Direction Générale de l'enseignement scolaire). Points abordés :

- Le MEN est au courant de la déscolarisation et de l'échec scolaire bien plus importants dans les foyers mono-parentaux. (Source MEN-MESA-DEPP panel élèves 2007). Voir notre Page fbk Egalite parentale.
- Le MEN est embarrassé au sujet de la non-application des doubles signatures parentales afin d'éviter les déscolarisations et les EGV (Eloignement Géographique Volontaire), et serait amener à y réfléchir...

MÉDIAS & ÉGALITÉ PARENTALE

Laurence Taillade, présidente de Forces Laïques, juin 2019 :

Quelques extraits :

Les femmes ne peuvent pas être assignées à leur rôle de maman. Les pères doivent tenir une place tout aussi importante que celle des mères. Aimer son enfant, c'est aussi accepter qu'il puisse continuer à aimer l'autre parent. L'enfant ne peut être l'instrument de mères qui abusent d'un système qui se fait injuste. Les pères ont des droits, qui doivent être reconnus, comme des devoirs auxquels ils ne devraient pas se soustraire.

<http://www.revuepolitique.fr/non-les-femmes-ne-sont-pas-faites-pour-elever-des-enfants/>

Livres : Sans père et sans parole, Didier Dumas, 1999 :

Résumé : Les bouleversements de mai 1968, le mouvement féministe des années soixante-dix, une justice qui privilégie la mère dans la garde de l'enfant et une médecine qui, avec la procréation assistée, tend à se substituer au père, tels sont les jalons d'une évolution des mœurs sans précédent. Au cours de ces trente dernières années, la figure paternelle s'est peu à peu lézardée. Les conséquences en sont lourdes. Un nombre impressionnant d'enfants ne voient jamais leur père, la délinquance se développe dans les villes et les banlieues et les institutions prenant en charge la santé mentale de l'enfant sont débordées.

Il devient urgent de redonner leur place aux pères et de redéfinir leur rôle dans l'épanouissement de l'enfant. Être père, ce n'est pas être un substitut de la mère. C'est occuper dans la vie mentale de l'enfant une place dont dépendent sa construction et sa santé psychique. Si le rôle de la mère est de porter l'enfant dans son corps, celui du père est de le porter dans ses pensées et ses désirs. Interdire à l'enfant de comprendre qu'il est le fruit du désir de ses deux parents, c'est le condamner à l'emprise d'un monoparentalisme dévorant, qui le prive de tout accès à l'autonomie et le rend incapable de s'intégrer à la société.

Cette méconnaissance du rôle du père dans la construction psychique et spirituelle de l'enfant est la première cause de tous ses désordres mentaux. Et que les troubles dus à la démission des pères se transmettent et se répètent, en s'aggravant, d'une génération à l'autre.

Psychanalyste d'enfants, Didier Dumas a longtemps travaillé avec Françoise Dolto

DIDIER DUMAS
SANS PÈRE
ET SANS PAROLE
La place du père dans l'équilibre de l'enfant



ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ÉGALITÉ PARENTALE

. Nouvelle recherche en France : Fabien Bacro, maître de conférence à l'UFR de Psychologie de l'Université de Nantes : théorie de l'attachement, une évolution vers la prise en compte des deux parents, mode de résidence et effet sur l'attachement et le comportement, le rôle protecteur de la résidence alternée.

<https://summit4u.org/nouvelle-recherche-en-france-la-residence-alternee-protège-les-liens-dattachement/>

. Rapport final d'une recherche sur l'audition et le discernement de l'enfant devant le juge aux affaires familiales : Blandine Mallewaey, titulaire de la chaire « droits et intérêt supérieur de l'enfant » à l'université catholique de Lille, est co-signataire de l'appel à renouveler la loi famille publié dans Le Monde, également signé par Gérard Poussin, Serge Hefez, Luis Alvares, Chantal Clot-Grangeat (spécialistes de psychologie de l'enfant) et Caroline Mécarry, Guillaume Kessler, Caroline Siffrein-Blanc (spécialistes du droit de la famille) et par Michel Grangeat (spécialiste de science de l'éducation).

<http://summit4u.org/audition-de-lenfant-devant-le-juge-aux-affaires-familiales/>

Extrait : *Ces spécialistes appellent à ce que la loi stipule que l'intérêt de l'enfant, à notre époque et dans la plupart des cas, consiste à passer le plus de temps possible avec chacun de ses parents, après rupture du couple parental.*

ACTIONS AUTOUR DE L'ÉGALITÉ PARENTALE

. Tour d'Europe 2019 en catamaran d'un père privé de ses enfants: Carlos Pita. Site www.trouvermemo.com

Carlos propose de mettre les parents en avant lors de ses activités sportives à travers des vidéos diffusant des messages de parents.

. Le père avec sa brouette : marche de 500 km.

<https://chambaodu33.skyrock.com/3045035271-Jean-Louis-Guiberteau-un-retraite-d-EDF-de-60-ans-va-reprendre-sa.html>